



Considérant la délibération 2017-71 déposant candidature de la CCPL à l'appel à projet européen portant sur un travail en réseau pour le développement d'un modèle intégré de gestion durable de la biomasse forestière en circuit court applicable aux zones de montagne de l'espace SUDOE,

Considérant le marché public lancé avec publication sur un journal d'annonces légales le 03 juin 2021 et l'insertion sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics,

Considérant que trois propositions ont été formulées sur la plateforme,

Vu l'analyse des offres remises,

## LE BUREAU

Le premier Vice-Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

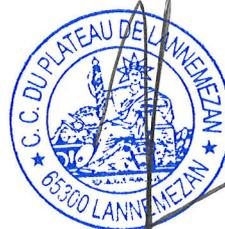
## DECIDE

- d'attribuer le marché public pour la création de la plateforme internet E-forêt au Cétir pour un montant de 80 700 € HT,
- d'autoriser Monsieur le premier Vice-Président à signer le marché et toutes pièces utiles.

Pour copie conforme,

Le Président  
Bernard PLANO

Affichée le 15 JUL. 2021



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20210701-2021-092B-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2021  
Date de réception préfecture : 15/07/2021